


1er avis d'enquête publique
ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) ET DU PLAN DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE
DU LUNDI 12 NOVEMBRE AU VENDREDI 14 DECEMBRE 2018
 Projet dirigé sous l'autorité de Monsieur Gilbert PIBOU,
 Maire de Pégomas

Par arrêté n°171/2018 du 22 octobre 2018, le Maire de la commune de PEGOMAS a ordonné l'organisation de l'enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme et sur le projet de Plan de Zonage d'Assainissement.

Le Plan Local d'Urbanisme permet d'élaborer un zonage des zones urbaines (8 catégories), des zones agricoles et naturelles sur le territoire communal et de prévoir un règlement spécifique à chacune de ces zones. Le Projet D'aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme est construit autour de 6 orientations générales :

- Assurer un aménagement du territoire harmonieux et durable ;
- Protéger le patrimoine naturel, agricole et forestier local et préserver et restaurer les continuités écologiques ;
- Maîtriser le développement urbain et assurer une offre en logements diversifiée favorisant une mixité sociale ;
- Pérenniser le dynamisme et l'attractivité de la commune ;
- Garantir une mobilité et un mode de vie durables ;
- Modérer la consommation de l'espace et lutter contre l'étalement urbain.

Le plan de zonage d'assainissement communal a été approuvé par délibération du Conseil municipal le 28 avril 2011. Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, il a été décidé d'élaborer un nouveau plan de zonage d'assainissement à partir du plan de zonage approuvé afin de le mettre à jour. Le plan de zonage d'assainissement en cours d'élaboration viendra donc remplacer le plan de zonage approuvé en 2011. Six zones d'études ont fait l'objet d'une analyse comparative des scénarios « Assainissement Collectif » / « Assainissement Non Collectif » :

- Zone 1 : La Fénerie ;
- Zone 2 : Les Carpénédes ;
- Zone 3 : Les Sausserons ;
- Zone 4 : Les Valettes ;
- Zone 5 : Les Mitres ;
- Zone 6 : Les Tapets ;

La zone n°7 du Tabourg a été étudiée en assainissement non collectif unique. Différents critères ont été étudiés dont notamment pour le sol, ses caractéristiques pédologiques, hydrologiques, hydrogéologiques et topographiques ainsi que le mode de répartition de l'habitat.

Le Président du Tribunal Administratif de Nice a désigné Monsieur Francis-Robert ILLE, ingénieur, enseignant en retraite, en qualité de commissaire enquêteur par décision du 11 octobre 2018 n°E18000036/06.

L'enquête publique se déroulera en Mairie, au 169 Avenue de Grasse du **lundi 12 novembre 2018 à 9 heures au vendredi 14 décembre 2018 à 12 heures 30**, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30. Le commissaire enquêteur sera présent en mairie les :

- le lundi 12 novembre 2018 de 9 heures à 12 heures 30 ;**
- le jeudi 22 novembre 2018 de 13 heures 30 à 16 heures 30 ;**
- le mardi 27 novembre 2018 de 9 heures 30 à 12 heures 30 ;**
- le vendredi 14 décembre 2018 de 9 heures 30 à 12 heures 30.**

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet en mairie ou les adresser par correspondance à l'attention du Commissaire enquêteur, en précisant s'il s'agit du projet de PLU ou du plan de zonage d'assainissement, Mairie de Pégomas - Service Urbanisme - 169 Avenue de Grasse - 06580 PEGOMAS ou par courrier électronique à :

enquetepublique@villedepegomas.fr avant la clôture de l'enquête publique. Le dossier sera consultable sur le site internet de la commune : **www.villedpegomas.com**.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur le site internet de la commune. Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez consulter le service urbanisme tous les matins sans rendez-vous, par voie électronique à l'adresse : **urbanisme@villedepegomas.fr**, par téléphone au 04.93.42.22.22 ou par voie postale.

**MARCHÉS PUBLICS À
PROCÉDURES ADAPTÉES**

18006658

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'EXTENSION ET
LA GESTION DE LA STATION D'EPURATION DES BOUILLIDES**
 1 Place de l'Hôtel de Ville BP 109
 06902 VALBONNE

 Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
 Syndicat intercommunal pour l'extension et la gestion de la station d'épuration

 des Bouillides - 1 place de l'Hôtel de Ville - BP 109 - 06902 Valbonne Corres-
 pondant : Véronique BERTONI tél. : 04.93.12.31.71 mairie@ville-valbonne.fr
 Objet du marché : Travaux de confortement des berges de la Bouillide et des
 rejets au droit de la station d'épuration

 Lieu d'exécution : Commune de Biot - Station d'épuration des Bouillides - 3550
 route des Dolines

 Caractéristiques principales : Les berges en rive droite de la Bouillide au droit
 de la station d'épuration de Biot ont été dégradées par les précédentes crues de
 la rivière. Ces dégradations mettent en péril les installations de la station d'épu-
 ration située en crête de berges. Le programme de travaux prévoit le confortement
 des berges en rive droite de la Bouillide par la mise en œuvre d'enrochements
 (liaisonnés et libres selon les sections) et de talus végétalisés en crête de talus.
 Les ouvrages de rejet de la station d'épuration de Biot seront repris par la même
 occasion. Les travaux comprennent : *les travaux préparatoires, *les travaux de
 terrassement des berges, *les travaux de protection des berges selon le CCTP
 (330 m3 d'enrochements liaisonnés et 730 m3 d'enrochements libres), *la reprise
 des ouvrages de rejet de la station d'épuration de Biot, *les travaux de voirie et
 réseaux divers, *les travaux de remise en état (clôture, voirie...). Les travaux
 interviendront dans un contexte contraint par la continuité de service de la
 station (site en exploitation), par la proximité avec des ouvrages souterrains
 existants et par les risques de crues (météorologie). Le délai global d'exécution
 est de 5 mois.

Durée du marché ou délai d'exécution : 5 mois

Variante : Les variantes ne sont pas autorisées.

Allotissement : Le présent marché ne fait pas l'objet d'un allotissement.

 Date prévisionnelle de commencement des travaux : A compter de la noti-
 fication du marché

Type de contractant : entreprise unique ou groupement

 Type de procédure : procédure adaptée ouverte. Le Maître d'ouvrage se réserve
 le droit d'engager ou non une négociation avec les candidats.

 Date limite de réception des offres : **14 novembre 2018 à 12 heures.**

 Délai de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception
 des offres

Critères de jugement des offres :

 Valeur technique : 50 % Valeur environnementale : 10 % Prix des prestations :
 40 %

Date d'envoi du présent avis à la publication : 24 octobre 2018

 Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent
 être obtenus :

 BG Ingénieurs Conseils 13 rue des Emeraudes 69006 LYON
 Correspondant : M. Guillaume MARION (guillaume.marion@bg-21.com -
 06.10.54.00.58)

Retrait du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) :

<http://www.e-marchespublics.com>

Transmission électronique obligatoire :

<http://www.e-marchespublics.com>
**PLUS RAPIDE
PAIEMENT
PAR CARTE BANCAIRE
ACCEPTÉ
DANS NOS BUREAUX
OU PAR TÉLÉPHONE**

BUREAU DE CANNES

04 93 39 36 87

04 93 38 49 10

themisia.avenircannes@riccobono.fr
BUREAU DE NICE

04 93 80 93 70

04 93 62 48 48

themisia.avenirnice@riccobono.fr